

L'Assemblée Générale d'Energy Cities réunie à Salerno (IT) le 29 avril 2010, a adopté la résolution suivante :

1 - Energy Cities est toute entière mobilisée pour la réussite de la Convention des Maires.

Cette initiative d'autorités locales, *sans précédent* en Europe, réunit à ce jour 1 700 autorités locales et des dizaines de structures de soutien autour des objectifs du Paquet Energie-Climat de l'UE. Nous le faisons parce que nous :

- considérons comme notre devoir civique d'agir à notre niveau, en étroite relation avec nos populations,
- sommes convaincus que les objectifs ne pourront être atteints que si tous les niveaux de gouvernement et de décision se mobilisent et coopèrent,
- sommes conscients de nos responsabilités pour repenser la mobilité urbaine, l'urbanisme, la construction et la réhabilitation, réduire la pauvreté, développer l'économie locale et créer des emplois nouveaux, afin d'améliorer la qualité de vie de tous,
- avons confiance dans nos capacités à innover et à inventer les formes d'organisation et de gouvernance locales adaptées aux défis actuels.

2 - Energy Cities se réjouit que :

- La *Convention des Maires* soit désormais reconnue comme l'initiative majeure des autorités locales européennes, appréciée, et reçoive le soutien politique de la Commission européenne, du Parlement, du Comité des Régions, de la Banque Européenne d'Investissement et de très nombreux organismes à vocation européenne.
- Le *Traité de l'UE* (Lisbonne) intègre désormais *l'Energie* et la *Cohésion territoriale*, qui, ensemble, ouvre des perspectives de politiques nouvelles en direction des autorités locales.
- Le projet de *Stratégie de l'Union européenne pour 2020* :
 - o retienne 5 objectifs majeurs pour 2020 : l'emploi, la recherche et l'innovation, le *changement climatique et l'énergie*, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, tous domaines totalement inter-reliés au niveau local,
 - o retienne parmi les 7 actions-phares "*une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*",
 - o appelle à travailler tous ensemble à la réalisation de ces objectifs, notamment "*aux autorités nationales, régionales et locales*" ainsi qu'à "*la société civile*",
- La *question urbaine* commence à être portée par la Commission européenne dans le cadre de la préparation de la future *Politique de Cohésion*.

3 - Cependant, Energy Cities souhaite aller plus loin que les mots...

L'engagement des Villes au travers de la Convention des Maires doit recevoir en retour un **soutien plus concret, aux niveaux européen et nationaux**. Les politiques et actions européennes doivent converger pour assurer le succès des engagements locaux, par exemple :

Au niveau financier, en mobilisant notamment :

- o les sommes non utilisées du Plan de Relance Economique Européen (115 M€),
 - o les Fonds Structurels, dont l'utilisation doit être éco-conditionnée aussi rapidement que possible,
 - o les opportunités bancaires, au-delà du programme ELENA de la BEI qui constitue une première étape,
- et en soutenant dès à présent :

- o la **création de 500 nouvelles agences locales de l'énergie et du climat** afin d'aider les villes à engager leur transition énergétique.

Au niveau **technologique**, en tirant parti de :

- o l'initiative "*Smart Energy Cities and Regions*" du "*Sustainable Energy Technologies – Plan*" (SET-Plan) pour expérimenter des solutions nouvelles appropriées à un paradigme énergétique plus décentralisé.

Au niveau des **politiques mises en œuvre**, en intégrant explicitement :

- o dans l'action phare "*une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*" de la Stratégie UE 2020¹, la nécessité "*d'une initiative visant à soutenir les politiques et actions des villes qui se sont engagées volontairement à atteindre et dépasser les objectifs du Paquet Energie-Climat de l'UE sur leur territoire (en particulier les Villes signataires de la Convention des Maires), à partir des instruments existants et de nouveaux instruments*" (voir amendements en annexe).

4 - C'est pourquoi *Energy Cities* lance un appel :

Aux **Villes** pour qu'elles :

- s'engagent plus nombreuses dans la Convention des Maires,
- remplissent avec enthousiasme et professionnalisme leurs engagements,
- imaginent leur futur énergétique et prennent davantage conscience de leurs capacités à imposer des changements.

Aux **Régions** pour qu'elles :

- s'engagent au niveau de leur territoire sur des objectifs similaires à ceux de la Convention des Maires,
- apportent leur soutien aux Villes engagées sur leur territoire.

Au **Comité des Régions** pour qu'il :

- investigue, en relation avec les Villes et leurs réseaux, en quoi contribuer à une meilleure Cohésion territoriale, et *vice versa*,
- prenne en compte l'importance de la prospective urbaine pour imaginer un futur soutenable et désirable pour nos Villes et leurs habitants.

Aux **Etats-membres** pour qu'ils :

- prennent mieux en compte les potentiels dont disposent les Villes pour atteindre les objectifs qu'ils ont signés,
- apportent leur soutien aux Villes engagées dans leur pays respectif.

A la **Commission européenne** pour qu'elle :

- reconnaisse davantage *les potentiels* des Villes pour atteindre les objectifs de l'UE, en initiant une politique urbaine qui viserait une "*ville à basse consommation énergétique et à haute qualité de vie pour tous*",
- réaffecte des Fonds Structurels non utilisés vers la mise en œuvre des objectifs énergie-climat des l'UE par les villes
- propose des orientations pour la politique de Cohésion de la période post-2013 qui prenne en compte le *Paquet Energie-Climat de l'UE*,
- soutienne les villes des Pays Voisins de l'UE qui s'engagent dans la Convention des Maires grâce à des moyens appropriés.

Au **Parlement européen** pour qu'il :

- soutienne pleinement le processus engagé par la Convention des Maires,
- s'appuie sur ce mouvement pour faire adopter des mesures qui accéléreront la transition énergétique au niveau local,
- relaie les propositions des Villes et de leurs réseaux en ce sens.

¹ Stratégie UE 2020 http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs_2009/pdf/complet_fr.pdf

Initiative phare: "Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources"

Amendements proposés par Energy Cities (29 avril 2010)

L'objectif est de soutenir le passage à une **économie efficace dans l'utilisation de toutes les ressources** et à faible émission de carbone. L'objectif est de découpler notre croissance économique de **l'utilisation des ressources et de l'énergie, de réduire les émissions de CO₂**, de renforcer la compétitivité et de promouvoir une plus grande sécurité énergétique.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera :

- de mobiliser les **instruments financiers de l'UE** (par exemple les fonds de développement rural, les fonds structurels, le programme-cadre de R&D, les RTE et la BEI) en vue d'une stratégie de financement solide mutualisant les financements publics et privés nationaux et de l'UE;
- de renforcer un cadre pour le recours à des **instruments fondés sur le marché** (par exemple l'échange de quotas d'émission, la réforme de la taxation des produits énergétiques, le cadre relatif aux aides d'État, la promotion d'une utilisation plus large d'appels d'offres écologiques);
- de présenter des propositions pour **moderniser et décarboner le secteur des transports** afin de contribuer à accroître la compétitivité. Cela peut se faire par un ensemble de mesures comme des mesures d'infrastructure pour le déploiement rapide d'infrastructures de réseau de mobilité électrique, d'une gestion intelligente du trafic, d'une logistique plus performante, de la poursuite de la réduction des émissions de CO₂ pour les véhicules routiers, l'aviation et le secteur maritime, y compris le lancement d'une initiative européenne majeure concernant les voitures «vertes», qui aidera à promouvoir de nouvelles technologies, y compris les véhicules électriques et hybrides, grâce à un soutien combiné à la recherche, à la fixation de normes communes et au développement des infrastructures nécessaires;
- d'accélérer la mise en œuvre de projets stratégiques à forte valeur ajoutée européenne pour s'attaquer aux principaux blocages, notamment les sections transfrontalières et les nœuds intermodaux (villes, ports, plateformes logistiques);
- d'achever le **marché intérieur de l'énergie** et mettre en œuvre le plan stratégique pour les technologies énergétiques (STE). La promotion de sources d'énergie renouvelable dans le marché unique sera également une priorité;
- de présenter une **initiative visant à faire évoluer les réseaux européens**, y compris les réseaux transeuropéens de l'énergie, vers un super-réseau européen, des «réseaux intelligents» et en interconnectant notamment les sources d'énergie renouvelable au réseau (avec le soutien des fonds structurels et de la BEI). Pour ce faire, il convient de promouvoir des projets d'infrastructure d'importance stratégique majeure pour l'UE dans la Baltique, les Balkans et les régions méditerranéenne et eurasiennne;
- (*amendement Energy Cities*) de présenter une **initiative visant à soutenir les politiques et actions des villes** qui se sont engagées volontairement à atteindre et dépasser les objectifs du paquet énergie-climat sur leur territoire (en particulier les villes signataires de la Convention des Maires) à partir des instruments existants et de nouveaux instruments;

Justification :

1 - L'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de l'UE n'est possible qu'avec l'implication des villes qui sont responsables de l'organisation urbaine et périurbaine qui a une influence fondamentale sur les consommations énergétiques dans une série de domaines : mobilité et transport, construction neuve et réhabilitation, réseaux de chaleur et de froid, urbanisme, etc.

*2 – A l'occasion de la COP 15 , l'UE avait proposé d'inclure **le rôle des autorités locales** dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation : "L'UE souligne le rôle que les autorités locales joueront dans la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation et appelle à la reconnaissance de ce rôle dans l'accord de Copenhague." (21 octobre, Conseil Européen de l'Environnement).*

- d'adopter et de **mettre en œuvre un Plan d'action révisé dans le domaine de l'énergie** et de promouvoir un programme substantiel en matière d'efficacité des ressources (aidant à la fois les PME et les ménages) en utilisant les fonds structurels ou autres afin de mobiliser de nouveaux financements à

travers des modèles existants et très efficaces de schémas d'investissements innovants; cela permettrait de promouvoir des changements de modes de consommation et de production;

- de définir une vision des changements structurels et technologiques nécessaires pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone, efficace **dans l'utilisation des ressources et résiliente au changement climatique à l'horizon 2050**, permettant à l'UE d'atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions et de biodiversité. Pour ce faire, il convient de garantir que les politiques agricole, maritime, de développement rural et de cohésion contribuent à lutter contre le changement climatique, notamment grâce à des mesures d'adaptation basées sur une utilisation plus efficace des ressources qui permettra également d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher :

- à mettre **fin aux subventions préjudiciables** pour l'environnement, en limitant les exceptions aux personnes dans le besoin;
- à déployer des **instruments fondés sur le marché** tels que des incitations fiscales et des appels d'offres visant à adapter les méthodes de production et de consommation;
- à développer des infrastructures énergétiques et de transport intelligentes, modernisées et totalement interconnectées et à utiliser pleinement les TIC;
- à assurer la mise en œuvre coordonnée des projets d'infrastructure, au sein du réseau central de l'UE, qui contribue de façon constructive à l'efficacité du système de transport de l'UE dans son ensemble;
- à se concentrer sur la **dimension urbaine des transports** où la plupart des congestions et des émissions sont générées;
- (*amendement Energy Cities*) à **soutenir concrètement – y compris en leur reconnaissant le droit à expérimenter des solutions innovantes - les politiques et actions des Villes** engagées à atteindre et dépasser les objectifs du paquet énergie-climat sur leur territoire, en particulier les Villes signataires de la Convention des Maires;

Justification :

Les Villes ont besoin de cadres légaux, fiscaux et incitatifs adaptés. Pr exemple, les Villes sont responsables de l'organisation urbaine et périurbaine, laquelle a une influence fondamentale sur les consommations énergétiques dans une série de domaines : mobilité et transport, construction neuve et réhabilitation, réseaux de chaleur et de froid, urbanisme, énergies renouvelables et de récupération, etc., Or les Villes agissent dans un cadre qui relève la plupart du temps d'une législation, d'une fiscalité et d'instruments incitatifs définis par les Etats nationaux et régionaux et qui sont loin d'être toujours favorable à l'action locale.

- à utiliser la réglementation, les normes de performance énergétique des bâtiments et des instruments fondés sur le marché comme la fiscalité, les subventions et les appels d'offres pour réduire l'utilisation des ressources et de l'énergie et à se servir des fonds structurels pour investir dans la construction d'immeubles publics performants sur le plan énergétique et dans un recyclage plus efficace;
- à inciter l'utilisation d'instruments permettant d'économiser l'énergie et pouvant augmenter l'efficacité dans les secteurs fortement consommateurs d'énergie, comme ceux basés sur les TIC.

Au niveau local, sur une base volontaire, les Villes s'attacheront :

- (*amendement Energy Cities*) à concevoir et mettre en œuvre, en mobilisant la société civile, des **politiques et des actions visant à atteindre ou dépasser les objectifs du paquet énergie-climat** sur leur territoire.

Justification :

1 - L'atteinte des objectifs de l'UE n'est possible qu'avec l'implication des Villes qui sont responsables de l'organisation urbaine et périurbaine, laquelle a une influence fondamentale sur les consommations énergétiques dans une série de domaines : mobilité et transport, construction neuve et réhabilitation, réseaux de chaleur et de froid, urbanisme, énergies renouvelables et de récupération, etc.

2 - Notamment au travers de la Convention des Maires, les Villes ont montré leur engagement volontaire. Elles témoignent chaque jour d'innovations concrètes qui démontrent leur potentiel de changement et d'initiative afin d'optimiser les systèmes urbains dans le sens d'une utilisation prudente des ressources et de la réduction de leurs émissions.

3 - Grâce à ces politiques, et parce qu'elles sont chaque jour à intégrer sur leurs territoires la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, les questions énergétiques et climatiques, ainsi que l'innovation et l'éducation, les cinq domaines prioritaires de la stratégie UE 2020, les villes ont un rôle irremplaçable

4 - L'encouragement que les Villes pourront recevoir de l'UE et des Etats membres permettra de démultiplier le nombre de villes impliquées dans des politiques locales énergie-climat et contribuer fortement à atteindre les objectifs de l'UE.